

Conditions Tarifaires – salle du FOYER de Luc-sur-Aude

Toute mise à disposition, gratuite ou payante, de salle municipales de Luc-sur-Aude impose au demandeur de fournir les chèques de caution nécessaires demandés (intérieur, extérieur, clefs)

Cautions et Frais : 3 chèques de caution doivent être remis séparément à la Mairie, pour :

Caution extérieur : 500€

Caution intérieur : 300€

Caution trousseau de clefs : 100€

Pour chaque heure de ménage à faire par les employés municipaux, il sera facturé 20€ en supplément de la location.

Chauffage : de Octobre à Mars, le chauffage de la salle du Foyer vous sera facturé en supplément au tarif unique de 0.14€ TTC par kilowatt/heure consommé.

Catégories tarifaires et Tarifs :

Catégorie 1 : personne physique résidant à Luc sur Aude qui organise des activités privés et gratuite.

Catégorie 2 : personne morale dont l'activité est non commerciale, gratuite, d'intérêt général, et ouverte aux Lucois.

Catégorie 3 : personne physique résidant à Luc sur Aude ou hors de Luc sur Aude ou résidant à Luc sur Aude et dont l'activité est payante

Catégorie 4 : personne morale dont l'activité est commerciale ou payante, ou privée (entrée réservée, événement privé, etc.)

	Catégories 1 et 2	Catégories 3 et 4
Demi-journée	gratuit	15 €
Journée	gratuit	30 €
Weekend*	gratuit	160€

*Weekend : attention, les clés vous seront remises le jeudi soir précédent le weekend, et non le vendredi.

Cas des Résidences :

	Coût
Ponctuelle (1 journée)	10 €
Ponctuelle (1 semaine)	50 €

Ces tarifs sont votés en Conseil Municipal à la date du 10.09.2015 et sont valables pour un an.